



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9639^e séanceJeudi 30 mai 2024, à 10 heures
New York

Président : M. Fernandes (Mozambique)

Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur.....	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie.....	M ^{me} Evstigneeva
	France.....	M ^{me} Jaraud-Darnault
	Guyana	M ^{me} Benn
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Camilleri
	République de Corée.....	M. Hyunwoo Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Dix
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobic
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/415, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Équateur, France, Japon, Malte, République de Corée, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Chine, Guyana, Mozambique, Fédération de Russie, Sierra Leone

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, zéro voix contre et 6 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2731 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient les membres du Conseil de leur participation constructive aux négociations sur cette résolution (résolution 2731 (2024)).

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud et du renouvellement de l'embargo sur les armes et des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs pour une

période supplémentaire de 12 mois. Les mesures énoncées dans cette résolution continueront de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud et dans l'ensemble de la région. La prorogation du mandat du Groupe d'experts souligne l'importance de ses rapports indépendants, qui informent l'ONU et les États Membres sur la meilleure façon d'allouer les ressources au Soudan du Sud.

En outre, l'embargo sur les armes décrété par l'ONU reste nécessaire pour endiguer l'afflux d'armes dans une région inondée d'armes à feu. Trop de personnes, en particulier les femmes et les enfants, ont fait les frais de cette violence constante. L'explosion d'un dépôt de munitions à Djouba en février n'a fait que renforcer la nécessité de réduire le nombre d'armes au Soudan du Sud et de mettre en place des protocoles appropriés pour les stocker et les sécuriser.

Les États-Unis se félicitent également de l'appui continu aux critères d'inscription sur la liste, qui incluent les activités entravant la conduite ou la légitimité d'élections libres et régulières, y compris les activités préélectorales préparatoires. Le maintien de ce critère renforce la capacité de la communauté internationale à soutenir les aspirations démocratiques du peuple sud-soudanais.

Une fois de plus, les États-Unis se tiennent aux côtés du peuple sud-soudanais et travailleront en étroite collaboration avec le Gouvernement de transition, les autres membres du Conseil et toutes les parties prenantes afin de favoriser la paix, la sécurité et la prospérité du pays et de la région.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner cette explication de vote au nom des trois membres africains du Conseil, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et l'Algérie, ainsi que du Guyana.

Les sanctions sont un outil très important et puissant à la disposition du Conseil de sécurité. Elles ont été conçues comme des mesures temporaires destinées à induire des changements positifs là où elles sont appliquées. Sachant les conséquences et l'importance des sanctions, il convient de les utiliser avec prudence afin d'éviter des effets négatifs involontaires. De fait, pour atténuer les répercussions néfastes imprévues des sanctions, le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble doivent continuer à examiner la manière dont ces mesures sont conçues et mises en œuvre.

Dans le cas du Soudan du Sud, il est clair que le régime de sanctions actuel, notamment l'embargo sur

les armes, ne sert plus les objectifs pour lesquels il a été mis en place. En pratique, il a des effets délétères, car il empêche le Gouvernement de transition de créer les capacités nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les tâches relevant de la transition qui restent à faire. Il s'agit notamment d'équiper efficacement les Forces unifiées nécessaires, ce qui constitue un élément important de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se sont abstenus dans le vote sur l'adoption aujourd'hui de cette résolution (résolution 2731 (2024)), car ils sont convaincus que le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'apporter les ajustements nécessaires au régime de sanctions contre le Soudan du Sud afin d'appuyer efficacement les efforts des autorités sud-soudanaises pour consolider leur État et protéger les civils. Guidés par cette vision, nous avons participé de manière constructive aux négociations et nous nous sommes dits prêts à envisager plusieurs scénarios et options afin de parvenir à un résultat équitable pour tous les membres du Conseil. Malheureusement, ce texte ne reflète pas l'esprit de compromis qui a sous-tendu nos délibérations.

Nous sommes d'avis que la complexité des problèmes auxquels le Soudan du Sud est confronté exige un soutien plus solide et plus structuré de la part de la communauté internationale dans des domaines critiques tels que la gestion des armes et des munitions. Cela pourrait déboucher sur de meilleurs résultats que ceux obtenus par le simple maintien de l'embargo sur les armes.

S'appuyant sur la position de principe de l'Union africaine, le Guyana, le Mozambique, la Sierra Leone et l'Algérie réaffirment l'impératif d'impartialité et de critères clairs pour l'imposition, l'ajustement et la levée des sanctions du Conseil de sécurité. En outre, nous rejetons toute tentative d'utiliser les sanctions pour exercer une pression politique sur les États africains.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont prêts à continuer de coopérer avec les membres du Conseil de sécurité afin de définir une vision harmonisée qui nous permettrait de mieux soutenir le peuple et le Gouvernement sud-soudanais en ce moment critique de leur histoire.

Mme Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenu dans le vote sur la résolution préparée par les États-Unis sur la prorogation du régime de sanctions contre le Soudan du Sud (résolution 2731 (2024)). Nous estimons que l'allègement

des sanctions prévu dans le document est insuffisant. Nous regrettons que les rédacteurs américains continuent de se concentrer uniquement sur le régime de sanctions contre le Soudan du Sud, qu'ils présentent comme une sorte de panacée pour tous les problèmes du pays. Le régime de sanctions strictes lorsqu'il a été mis en place était la conséquence du grave conflit interne qui sévissait dans la République du Soudan du Sud. Cependant, la situation a évolué. Ces dernières années, les autorités de ce jeune pays ont parcouru un chemin difficile, qui a conduit à une stabilisation relative de la situation. Or, il n'y a pratiquement eu aucun changement en ce qui concerne le régime de sanctions pendant tout ce temps. Et cette fois encore, les rédacteurs américains chargés du dossier sud-soudanais ont proposé de ne pas tenir compte de toutes les évolutions positives à Djouba et de simplement valider une nouvelle décision qui pèsera lourd sur le pays. Nous sommes convaincus que Washington se sert du Conseil de sécurité pour maintenir son influence sur les autorités sud-soudanaises et satisfaire ses propres objectifs. Il s'agit d'une attitude consumériste à l'égard du Conseil de sécurité et de ses mécanismes. Je n'ose pas croire que les autres membres du Conseil qui ont voté pour le projet de résolution ont également pour objectif de rendre la vie plus difficile au Gouvernement de la République du Soudan du Sud par le biais de sanctions, mais c'est hélas précisément le scénario auquel ils souscrivent. Je tiens à rappeler qu'il y avait sur la table une proposition d'assouplir, voire de lever, les sanctions contre Djouba. Mais cette proposition a été catégoriquement rejetée.

Les rédacteurs américains chargés du dossier sud-soudanais ont certes pris en compte certains de nos souhaits. Cependant, ils ne pouvaient pas faire autrement, car leur pertinence était manifeste et qu'ils ne soulevaient aucune objection, même parmi les partenaires qui soutiennent traditionnellement Washington. Hélas, les États-Unis ont démontré une fois de plus qu'ils n'entendent que ce qui leur convient et ce qui sert leurs objectifs.

Le problème fondamental n'est pas seulement que nombre de nos amendements n'ont pas été pris en compte, mais qu'une fois de plus, on n'a pas tenu compte de l'appel collectif des trois membres africains du Conseil à souscrire à l'approche approuvée par l'Union africaine concernant la nocivité du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité. En outre, les autorités sud-soudanaises elles-mêmes plaident en faveur de la levée des sanctions ou du moins de leur assouplissement, ce qui permettrait à Djouba d'être plus efficace dans ses efforts pour régler les problèmes de sécurité, notamment à l'approche des élections nationales, ainsi qu'en ce qui concerne l'application

de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Il est évident qu'à ce stade, de nombreux régimes de sanctions du Conseil de sécurité, notamment celui concernant le Soudan du Sud, ne sont plus adaptés et doivent être revus. Le fait que l'imposition par certains États de mesures restrictives supplémentaires, unilatérales et donc illégales aggravent encore la situation socioéconomique de nombreux États africains, dont le Soudan du Sud, est une preuve supplémentaire de leur inefficacité.

Notre pays, qui a été historiquement à l'origine de la lutte des peuples du continent africain pour obtenir l'indépendance et le statut d'État, ne peut rester indifférent face à un tel mépris à l'égard des intérêts des Africains. Nous réaffirmons notre position fondée sur les principes, à savoir que les membres occidentaux du Conseil de sécurité, en particulier ceux qui ont assumé le rôle de rédacteurs pour ce dossier, doivent prendre en compte les points de vue des pays inscrits à l'ordre du jour et s'abstenir d'imposer leur propre vision du développement politique et économique. Aujourd'hui, on peut voir qu'une telle approche ne bénéficie pas d'un large appui au Conseil de sécurité et qu'elle nuit à la réputation de cet organe et de l'ONU dans son ensemble.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est abstenu dans le vote sur la résolution 2731 (2024) relative aux sanctions concernant le Soudan du Sud, qui vient d'être mise aux voix.

Je voudrais apporter les précisions suivantes.

L'embargo sur les armes imposé par le Conseil au Soudan du Sud, qui est en vigueur depuis de nombreuses années, a entravé le renforcement des capacités du Soudan du Sud en matière de sécurité et a été un obstacle sérieux pour le Gouvernement sud-soudanais dans ses efforts pour assurer la protection des civils, renforcer le contrôle des frontières et maintenir la stabilité sociale.

La levée des sanctions est une aspiration de longue date du peuple et du Gouvernement sud-soudanais. Au fil des ans, le Gouvernement a déployé des efforts inlassables à cette fin, fait preuve de volonté politique et accompli des progrès importants en vue de satisfaire aux critères fixés pour la levée des sanctions.

Le Conseil de sécurité aurait dû assouplir progressivement l'embargo sur les armes concernant le Soudan du Sud en fonction de la situation réelle. Cependant, ces dernières années, le rédacteur chargé de ce dossier a insisté pour maintenir les sanctions visant le Soudan du

Sud, malgré les demandes pressantes du pays concerné, l'avis circonstancié des pays de la région et l'opinion collective de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et d'autres organisations régionales.

Durant les consultations, un certain nombre de membres du Conseil, y compris des pays de la région, ont appelé à lever l'embargo sur les armes à titre prioritaire et indiqué qu'ils étaient prêts à mener des consultations approfondies. Cependant, le rédacteur a refusé de faire preuve de souplesse sur des questions essentielles et a déposé le projet de résolution pour qu'il soit mis directement aux voix alors qu'il subsistait des divergences importantes entre les membres. Une telle approche est contraire aux efforts déployés par les membres pour parvenir à un consensus, nuit à l'unité et à la coopération du Conseil de sécurité et, en fin de compte, sape l'autorité du Conseil de sécurité.

Dans la situation actuelle, le Gouvernement sud-soudanais a davantage besoin d'assistance et de soutien que de sanctions et de pressions. Ces 20 dernières années, les régimes de sanctions du Conseil se sont multipliés et les demandes raisonnables de nombreux pays africains en faveur de l'assouplissement ou de la levée des sanctions n'ont pas été entendues.

La Chine a toujours prôné une approche prudente et responsable en ce qui concerne les sanctions du Conseil. Nous espérons que le Conseil tiendra compte des appels pressants et des préoccupations légitimes des pays africains, et qu'il ajustera et lèvera rapidement les sanctions qui ne sont pas adaptées à la situation sur le terrain.

Il est normal que les membres du Conseil aient des divergences d'opinion. L'une des responsabilités importantes du rédacteur est de promouvoir l'unité et la coopération au sein du Conseil et d'aider les membres à rapprocher leurs positions. Les rédacteurs doivent s'acquitter effectivement de cette responsabilité, tenir compte des préoccupations des pays concernés, accorder la même importance aux points de vue de tous les membres du Conseil, respecter les recommandations des organisations régionales et des pays, et s'abstenir de privilégier leurs positions nationales au détriment des positions collectives et d'utiliser les fonctions de rédacteur comme un privilège et un outil de pression.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Soudan du Sud.

Mme Adeng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement sud-soudanais prend acte des

préoccupations et positions exprimées par les différents membres du Conseil de sécurité. Une fois de plus, le Soudan du Sud s'engage à mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la feuille de route relative à la prorogation de la période de transition.

Nous comprenons que certains membres du Conseil pensent que les sanctions, en particulier l'embargo sur les armes, sont des outils nécessaires pour maintenir la pression en faveur du processus de paix. Cependant, nous nous devons de souligner les progrès importants accomplis en vue de satisfaire aux critères établis par le Conseil. La constitution d'une structure de commandement unifiée concernant les Forces unifiées nécessaires et l'application du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits constituent des progrès notables, qui démontrent notre attachement à la paix et à la stabilité.

Malgré ces progrès, les sanctions persistantes, en particulier l'embargo sur les armes, entravent les efforts pour mettre en place des institutions de sécurité solides capables de maintenir la stabilité et de protéger nos citoyens, comme l'ont fait remarquer de nombreux membres du Conseil qui ont exprimé leur point de vue et souligné les incidences négatives des sanctions sur nos initiatives de renforcement des capacités.

Nous reprenons à notre compte les appels à la levée des mesures punitives lancés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ces organes régionaux comprennent les effets préjudiciables des sanctions prolongées sur le paysage politique et de sécurité au Soudan du Sud et préconisent leur levée pour appuyer ses progrès.

Dans son rapport d'évaluation (S/2024/309), le Secrétaire général reconnaît les progrès que nous avons accomplis et recense les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent. Nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pourachever l'examen stratégique de défense et de sécurité, créer et mettre en place le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et gérer correctement les stocks d'armes et de munitions existants. Nous avons présenté notre rapport au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, dans lequel nous décrivons les progrès que nous avons réalisés au regard des critères établis, en faisant preuve de transparence et de responsabilité dans nos efforts.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre en compte les progrès réalisés et les effets négatifs des sanctions sur le développement de notre nation. La levée de l'embargo sur les armes et des autres sanctions nous permettra de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord, de renforcer la sécurité et d'instaurer une paix pérenne.

Le Soudan du Sud reste déterminé à coopérer avec la communauté internationale et ses partenaires régionaux pour parvenir à une paix et une stabilité durables. Nous demandons au Conseil de sécurité de soutenir ces efforts en réévaluant et en levant les sanctions qui bloquent nos progrès.

Le Gouvernement sud-soudanais prend acte des efforts déployés par le Conseil de sécurité pour faire face aux complexités liées à l'évolution de la situation dans notre pays. Nous sommes sensibles au fait que le Conseil reconnaissasse les progrès que nous avons accomplis dans la mise en œuvre des principaux critères énoncés dans la résolution 2577 (2021) et dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Toutefois, nous constatons avec inquiétude que la résolution renouvelle le régime de sanctions, y compris l'embargo sur les armes. Bien que nous comprenions les intentions qui sous-tendent le maintien de la pression afin d'obtenir de nouveaux progrès, il est essentiel de reconnaître les avancées importantes que nous avons réalisées.

Le maintien des sanctions, en particulier l'embargo sur les armes, pose de sérieux problèmes à nos efforts de renforcement des capacités. Le soutien et la position des trois membres africains du Conseil plus le Guyana, ainsi que de la Chine et de la Russie – qui appellent à la levée de l'embargo sur les armes -, soulignent la nécessité de réévaluer ces mesures. Ces membres conviennent que la levée de l'embargo sur les armes nous permettra de mettre en place les institutions de sécurité solides nécessaires au maintien de la paix et à la protection de nos citoyens.

Nous notons avec préoccupation que les propositions tendant à modifier le projet de résolution S/2024/415 afin d'autoriser la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe, et de fournir une assistance, des conseils et une formation aux autorités sud-soudanaises n'ont pas été incluses dans le texte qui a été déposé. Ces propositions avaient pour but de renforcer notre capacité de gérer et de contrôler efficacement les armes, à l'instar des mesures adoptées dans la résolution 2714 (2023) pour la Somalie. L'exclusion de ces propositions revient à ne pas tenir compte de nos progrès et du rôle constructif que

l'appui de la communauté internationale peut jouer dans le renforcement de nos capacités.

Nous remercions la France de ses propositions constructives visant à accroître l'assistance technique et le renforcement des capacités pour le stockage des munitions et le contrôle des arsenaux. Toutefois, la suppression de ce libellé en raison des réserves émises par certains membres est une occasion manquée d'apporter un soutien indispensable à la réforme de notre secteur de la sécurité.

Les éléments ajoutés dans les paragraphes du préambule, notamment l'accent mis sur des procédures équitables pour radier de la liste relative aux sanctions des personnes et entités qui y sont inscrites, l'importance des préparatifs pour des élections pacifiques et la reconnaissance du rôle du Kenya pour ce qui est de faciliter le dialogue, sont les bienvenus. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les prochaines élections se déroulent de manière pacifique et inclusive, avec la pleine participation de toutes les parties prenantes, y compris les femmes. Les différents processus de paix en cours au Soudan du Sud ont toujours été mis en place à l'appel du Président, qui

comprend le prix que nous devons payer – et que nous payons – pour maintenir la paix au Soudan du Sud.

À la lumière de ce qui précède, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de recon siderer le renouvellement de l'embargo sur les armes et des autres sanctions. Nous appelons à une approche plus équilibrée qui reconnaît nos progrès et apporte le soutien nécessaire à la poursuite de notre marche vers une paix et une stabilité durables. La levée de l'embargo sur les armes, associée à un appui international coordonné pour la gestion des armes et des munitions, renforcera considérablement notre habileté à maintenir la sécurité et à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix.

Le Soudan du Sud reste déterminé à travailler avec la communauté internationale et ses partenaires régionaux pour assurer un avenir pacifique et prospère à tous les citoyens sud-soudanais. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de soutenir nos efforts en adoptant des mesures qui facilitent nos progrès, au lieu de les entraver.

La séance est levée à 10 h 35.